

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 février 2019



A la suite du rapport de la Cour des Comptes sur l'ophtalmologie, Point Vision a interrogé 61 000 de ses patients pour connaître leurs avis et leurs attentes en matière de soins visuels.

Dans le rapport du 4 octobre 2018, la Cour des Comptes pointe l'accès difficile aux soins visuels primaires, lié au manque d'ophtalmologistes sur le territoire français. Elle recommande la redéfinition des compétences des différents acteurs dont les orthoptistes et les opticiens-lunetiers. Point Vision, acteur de l'ophtalmologie de proximité en France, a souhaité interroger ses patients sur les propositions de la Cour des Comptes quant à la redéfinition des compétences.

La santé est un des sujets d'interrogation et d'inquiétude des Français notamment dans les territoires les plus reculés. L'ophtalmologie est toute particulièrement sollicitée et les acteurs doivent trouver des réponses utiles, rapides et de qualité.

Un questionnaire* qui recueille près de 61 000 réponses fait émerger les principales positions suivantes :

- 89% considèrent que l'analyse des éléments de dépistage nécessite les compétences d'un ophtalmologiste.
- 92% des sondés préfèrent confier le bilan de leur vue à leur ophtalmologiste.
- 70% considèrent que le niveau de qualification et de formation des opticiens ne permet pas une prise en charge complète lors d'un bilan de la vue.
- 67% souhaitent qu'un opticien fasse le renouvellement des lunettes entre deux ordonnances de l'ophtalmologiste.
- 56% sont favorables à des téléconsultations effectuées par un ophtalmologiste entre deux consultations traditionnelles

Les résultats du questionnaire présentés aux opticiens

Les résultats de ce questionnaire ont été ensuite présentés par Point Vision au ROF (Rassemblement des Opticiens de France) afin de leur présenter l'attente des patients français vis-à-vis des recommandations de la Cour des Comptes.

Point Vision, un acteur de proximité qui met en place des solutions d'avenir.

De ce point de vue, Point Vision par les moyens qu'il met en œuvre au travers de ses 28 centres médico-chirurgicaux et de son développement important, permet d'avoir recours à des consultations d'ophtalmologie rapidement (une semaine en moyenne), à un tarif raisonnable.

Par ailleurs, Point Vision met en place des services nouveaux de télémédecine qu'il entend largement développer pour assurer une couverture la plus importante possible des régions de France.

En 2019, Point Vision annoncera la création de plusieurs nouveaux sites, présents dans des petites villes et villes moyennes pour pallier le manque de services en ophtalmologie et tout particulièrement pour la prescription de lunettes.

En lien avec les soignants, orthoptistes notamment, grâce à l'usage des délégations de tâches, et avec les opticiens pour le renouvellement de lunettes de vue, Point Vision est engagé dans des coopérations professionnelles qui permettent de relever les défis de l'équité d'accès aux soins.

Point Vision poursuit ainsi son développement en assurant la qualité et la sécurité des soins pour tous.

CONTACT PRESSE

Nicolas Merlet : nicolasmerlet@ortus-sante.fr – 06 25 79 64 79

Françoise Millet : francoisemillet@ortus-sante.fr – 06 86 89 55 17

***Méthodologie du questionnaire**

METHODOLOGIE DU QUESTIONNAIRE

- Evaluation d'arguments Point Vision par ses patients -

61 021 patients ont donné leur avis sur les positions présentées par le Groupement Point Vision.

L'adhésion est évaluée sur la base d'une phase synthétisant l'argument rédigé et présenté par Point Vision.

Les données ont été collectées par un questionnaire en ligne accessible depuis une sollicitation par mail envoyée par Point Vision.

Les réponses ont été collectées entre le 23 et le 24 Octobre 2018.

